

---

# Rogazzo Serge

Commissaire aux Comptes  
11 Avenue Francois Mitterrand  
05000 GAP

Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des commissaires aux Comptes, rattaché  
à la Crcc Dauphine-Savoie

---

---

**RAPPORTS DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
*EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 décembre 2020*

---

---

**ADIL 04-05**  
**ASSOCIATION INTERDEPARTEMENTALE DES HAUTES  
ALPES ET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**  
**SIEGE SOCIAL : 1 RUE DE VALSERRES**  
**05000 GAP**

---

**ADIL 04-05**

**ASSOCIATION INTERDEPARTEMENTALE DES HAUTES ALPES ET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

**Siège social : 1 rue de Valserrès**

**05000 GAP**

**505 110 130**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2020*

Mesdames, Messieurs les membres,

**Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADIL relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ADIL à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie :

« Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **01 Janvier 2020** à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Subventions d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels concernant le suivi des subventions affectées.

**Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur **leur activité** et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles

**Rogazzo Serge Eirl**

Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des commissaires aux Comptes, rattaché à la Crcc Dauphine-Savoie

[a2asrgap@gmail.com](mailto:a2asrgap@gmail.com) – 04.92.53.36.99

11 Avenue François Mitterrand 05000 GAP



que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et notamment sur les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

**Rogazzo Serge Eirl**

Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des commissaires aux Comptes, rattaché à la Crcc Dauphine-Savoie  
[a2asrgap@gmail.com](mailto:a2asrgap@gmail.com) – 04.92.53.36.99

11 Avenue Francois Mitterrand 05000 GAP



En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société<sup>1</sup> à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à GAP, le 02 MAI 2021  
Le Commissaire aux comptes  
**Rogazzo Serge**

  
**ROGAZZO Serge**  
Commissaire aux Comptes  
04.92.53.36.99

---

**Rogazzo Serge Eirl**

Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des commissaires aux Comptes, rattaché à la Crcc Dauphine-Savoie  
[a2asrgap@gmail.com](mailto:a2asrgap@gmail.com) – 04.92.53.36.99  
11 Avenue Francois Mitterrand 05000 GAP





commissaire  
aux comptes

**ADIL 04-05**

**ASSOCIATION INTERDEPARTEMENTALE DES HAUTES ALPES ET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

**Siège social : 1 rue de Valserras**

**05000 GAP**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020**

## **ADIL 04-05**

**ASSOCIATION INTERDEPARTEMENTALE DES HAUTES ALPES ET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

**Siège social : 1 rue de Valserrès**

**05000 GAP**

**505 110 130**

---

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

#### **REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2020**

Mesdames, Messieurs les membres,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à GAP, le 02 Mai 2021  
Le Commissaire aux comptes

**ROGAZZO SERGE**

**ROGAZZO Serge**  
Commissaire aux Comptes  
04.92.53.36.99

---

# Rogazzo Serge

Commissaire aux Comptes

05000 GAP

Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des commissaires aux Comptes, rattaché à la Crcc Dauphine-Savoie

---

---

## **ANNEXE AU RAPPORT**

*EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2020*

---

### **ADIL**

**ASSOCIATION INTERDEPARTEMENTALE DES HAUTES ALPES ET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

**Siège social : 1 rue de Valserrès**

**05000 GAP**

**505 110 130**

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	6 686	2 636	4 049	
Immobilisations corporelles				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	33 050	25 157	7 893	5 952
Immobilisations financières				
<i>Autres immobilisations financières</i>	1 400		1 400	715
<b>Total I</b>	<b>41 136</b>	<b>27 793</b>	<b>13 342</b>	<b>6 667</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
<i>Autres créances</i>	11 752		11 752	8 078
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	339 227		339 227	342 224
<i>Charges constatés d'avance</i>	6 342		6 342	1 045
<b>Total II</b>	<b>357 321</b>		<b>357 321</b>	<b>351 347</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>398 456</b>	<b>27 793</b>	<b>370 663</b>	<b>358 014</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

ROGAZZO Serge  
 Commissaire aux Comptes  
 04.92.53.36.99

## Bilan passif

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	70 000	70 000
Réserves		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>	298 121	286 834
Report à nouveau	-55 112	-22 409
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-9 685</b>	<b>-21 418</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>303 323</b>	<b>313 008</b>
<b>Total I</b>	<b>303 323</b>	<b>313 008</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds dédiés	16 351	6 702
<b>Total II</b>	<b>16 351</b>	<b>6 702</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	7 000	
<b>Total III</b>	<b>7 000</b>	
<b>DETTES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 250	11 172
Dettes fiscales et sociales	26 739	23 381
Produits constatés d'avance		3 750
<b>Total IV</b>	<b>43 989</b>	<b>38 304</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		
	<b>370 663</b>	<b>358 014</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	43 989	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

ROGAZZO Serge  
 Commissaire aux Comptes  
 04.92.53.36.99

## Compte de résultat

ROGAZZO Serge  
Commissaire aux Comptes  
04.92.53.36.99

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	30 269	25 554
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de services</i>		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	325 244	291 503
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dont Dons manuels</i>		
<i>Dont Mécénats</i>		
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	9 872	5 780
Utilisation des fonds dédiés	6 702	10 512
Autres produits	3	11
<b>Total I</b>	<b>372 090</b>	<b>333 360</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	109 707	95 445
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 222	1 785
Salaires et traitements	177 470	184 633
Charges sociales	60 372	59 590
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 406	3 857
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	16 351	6 702
Autres charges	83	59
<b>Total II</b>	<b>371 611</b>	<b>352 071</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>479</b>	<b>-18 711</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 005	1 305
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>1 005</b>	<b>1 305</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		4
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>		<b>4</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>1 005</b>	<b>1 301</b>

## Compte de résultat

ROGAZZO Serge  
Commissaire aux Comptes  
04.92.53.36.99

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>1 484</b>	<b>-17 410</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	48	
Sur opérations en capital	715	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	<b>763</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	4 085	1 545
Sur opérations en capital	715	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 132	2 462
<b>Total VI</b>	<b>11 932</b>	<b>4 007</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-11 169</b>	<b>-4 007</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>373 858</b>	<b>334 665</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>383 544</b>	<b>356 083</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-9 685</b>	<b>-21 418</b>

## /// Faits caractéristiques

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'Agence d'information sur le Logement des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence (ADIL 05/04) a pour vocation d'informer le public en matière de logement et d'habitat. Ce rôle d'information, mené par une équipe d'experts juridiques, couvre les questions de :

- location
- achat ou vente,
- construction neuve ou rénovation,
- urbanisme,
- copropriété
- pour la mise en place de contrat de location,
- mise ne place de prêts, d'assurances,
- pour la rénovation énergétique .
- question sur la fiscalité
- la qualité de l'habitat.

Depuis plusieurs années la bi-départementalité a été mise en place entre le 05 et le 04.

### Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

#### CHANGEMENT DE REGLEMENTATION COMPTABLE AU 1ER JANVIER 2020 :

La première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales à but non lucratif, constitue un changement de méthode comptable.

L'impact de ce changement de réglementation au 1er janvier 2020, n'a pas eu d'impact sur le patrimoine, la situation et le résultat de l'association.

### Autres éléments significatifs

**ROGAZZO Serge**  
Commissaire aux Comptes  
04.92.53.36.99

## /// Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ADIL H.ALPE ET ALPES H.PROVENCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 370 663 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 9 685 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, du règlement 2018-06, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif constitue un changement de méthode comptable.

L'impact du changement déterminé à l'ouverture de l'exercice est imputé en "report à nouveau" soit au 1er janvier 2020.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

## /// Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

ROGAZZO Serge  
Commissaire aux Comptes  
04.92.53.86.99

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	4 010	6 000	3 325	6 686
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 010	6 000	3 325	6 686
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.général.es, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	34 235	2 851	33 785	3 321
- Instal.général.es, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	28 855	2 678	1 804	29 729
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	63 090	5 529	35 569	33 050
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	715	2 800	715	1 400
- Prêts et autres immobilisations financières	715	2 800	715	1 400
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>67 815</b>	<b>14 329</b>	<b>39 609</b>	<b>41 136</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	6 000	5 529	2 800	14 329
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>6 000</b>	<b>5 529</b>	<b>2 800</b>	<b>14 329</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant	3 325	35 569	715	39 609
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>3 325</b>	<b>35 569</b>	<b>715</b>	<b>39 609</b>

## Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 an.

## Amortissements des immobilisations

**ROGAZZO Serge**  
Commissaire aux Comptes  
04.92.53.36.99

## Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	4 010	1 951	3 325	2 636
- Fonds commercial	4 010	1 951	3 325	2 636
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains	33 917	374	33 765	526
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construits.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	23 222	3 213	1 804	24 631
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	57 138	3 588	35 569	25 157
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>61 148</b>	<b>5 538</b>	<b>38 894</b>	<b>27 793</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 19 494 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 400		1 400
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	11 752	11 752	
Charges constatées d'avance	6 342	6 342	
<b>Total</b>	<b>19 494</b>	<b>18 094</b>	<b>1 400</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS RRR A RECEVOIR	996
<b>Total</b>	<b>996</b>

**ROGAZZO Serge**  
Commissaire aux Comptes  
04.92.53.36.99

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	70 000				70 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation	286 834				286 834
Réserves	-22 409	-21 418	32 704	32 704	-55 112
Report à Nouveau	-21 418	21 418		9 685	-9 685
Excédent ou déficit de l'exercice	313 008		32 704	42 389	303 323
<b>Situation nette</b>					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>313 008</b>		<b>32 704</b>	<b>42 389</b>	<b>303 323</b>

## Notes sur le bilan

## Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					7 000
<b>Total</b>					<b>7 000</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation					
Financières					7 000
Exceptionnelles					

ROGAZZO Serge  
Commissaire aux Comptes  
04.92.53.96.99

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 43 989 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine		17 250		
- à plus de 1 an à l'origine		26 739		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 250			
Dettes fiscales et sociales	26 739			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>43 989</b>	<b>43 989</b>		

(\*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(\*\*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(\*\*\*) Dont envers les associés

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES	5 800
CONGES A PAYER	9 866
CHARGES SOC./CONGES A PAYER	4 444
CHARGES SOCIALES A PAYER	1 166
<b>Total</b>	<b>21 276</b>

ROGAZZO Serge  
Commissaire aux Comptes  
04.92.43.36.99

## Notes sur le bilan

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 342		
<b>Total</b>	<b>6 342</b>		

## Notes sur le compte de résultat

## Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 100 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

## Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	A	B	C	A + B + C	
EDF	1 660	1 660	1 571	1 571	1 571
OBSERVATOIRE DES	1 825	1 825	5 447	5 447	5 447
OBSERVATOIRE HAB	895	895	9 333	9 333	9 333
EMEDIS	663	663			
ARS	1 658	1 658			
<b>Total</b>	<b>6 702</b>	<b>6 702</b>	<b>6 702</b>	<b>16 351</b>	<b>16 351</b>

## Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		37 663	267 081	7 000	13 500	325 244
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
<b>Total</b>						<b>325 244</b>

ROGAZZO Serge  
Commissaire aux Comptes  
04 79 53 36 99

## Notes sur le compte de résultat

## Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>9 685</b>	
Part du résultat sur gestion conventionnée		
Part du résultat sur gestion libre	9 685	

## Etats Complémentaires

## Autres informations

## Contributions volontaires

	N	N-1
<b>Ressources</b>		
Bénévolet	2 069	
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Total</b>	<b>2 069</b>	
<b>Emplois</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
<b>Total</b>		

## Donations

## Fonds dédiés

## Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	A	B	C	A - B + C	
Sous total					
Sous total					
<b>TOTAL</b>					

ROGAZZO Serge  
Commissaire aux Comptes  
04.92.53.36.99